

CONFEDERE

Journal d'information du Valais romand

Hebdomadaire fondé en 1861
JAA Sion Fr. 1.50

Rédaction-Info:

Case postale 216 - 1920 Martigny Tél. 027 722 65 76 - Fax 027 722 49 18
www.confedere.ch - Courriel: redaction@confedere.ch

REBORD AGENCEMENTS
1920 Martigny
www.rebord-agencements.ch

Cuisines
Ménagers
Rénovations
Agencements

Sortie autoroute Martigny expos
Tél: 027 722 90 20

THERMALP
LES BAINS
D'OVRONNAZ
CH - 1911 OVRONNAZ
Tél. 027 305 11 11
Fax 027 305 11 14
www.thermalp.ch
info@thermalp.ch

**Au Coeur
des Alpes,
le Ressourcement**

Adultes Fr. 17.- • AVS Fr. 15.-
Enfants Fr. 12.-/6-16 ans
Assiette du baigneur Fr. 30.-
ouvert de 8h à 20h30 • 3 bassins thermaux

Contre remise de cette annonce:
1 entrée payante = 1 entrée gratuite

CONFEDERE

forum , abonnement , archives , pub , liens , impressum

La une

La une

Culture

Débat
d'idées

Politique
cantonale

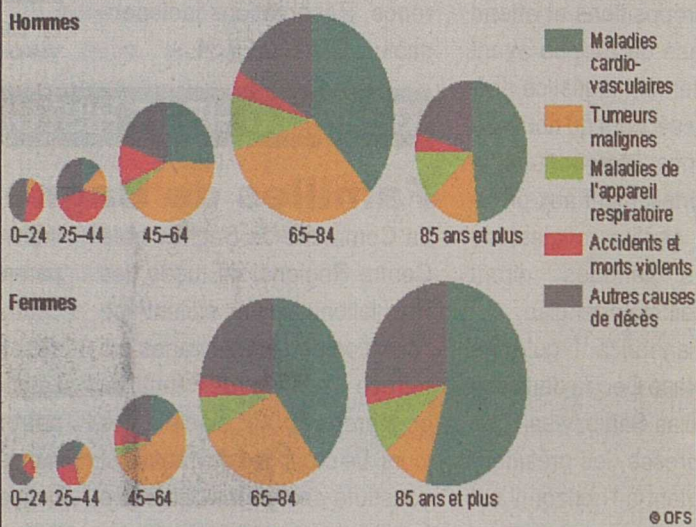
Economie

Politique
fédérale

Les gens

Valais

Parts des principales causes de décès selon le groupe d'âges, en 2000



FORÊTS

La forêt suisse est de nouveau mal aimée. Après avoir clamé qu'elle disparaîtrait, c'était dans les années 1980, aujourd'hui elle serait menacée par des coupes rases. Une initiative a été déposée pour la soustraire aux prédateurs humains, selon Franz Weber.

Les statistiques nous disent que la forêt suisse est sous-exploitée en termes économiques, mal entretenue en termes environnementaux et qu'elle progresse chaque année de la surface du lac de Thoune. Il y a donc des menteurs dans cette affaire. Le plus gênant c'est que la forêt c'est aussi de l'énergie et que personne ne pense à l'utiliser à cette fin, sauf quelques communes de montagne.

L'ENQUÊTE DE LA UNE

Pas de fumée...

C'est parti, les moralistes vont rejeter les fumeurs dans les recoins sombres de la honte, et la moitié du peuple suisse souhaite leur interdire les établissements publics.

Indépendamment de savoir si le tabac est nocif ou non pour la santé comme pourrait l'être, en termes cardio-vasculaires, la double crème de Gruyère, le saucisson de Payerne, les

saucis de MacDonald, etc., cette démarche est inquiétante.

En effet, les nouveaux moralistes infantilisent la population. On peut imaginer qu'un cafetier-restaurateur choisisse l'option fumeur ou non fumeur pour son établissement, et même que la loi le contraigne à ce choix.

On peut imaginer aussi que le

consommateur, sur la base d'indications en vue sur la porte de l'établissement, choisissent un lieu fumeur ou non. Cela c'est la responsabilité de chacun. Mais qu'une partie de la population dise à l'autre où est son bonheur, c'en est trop. Les statistiques de mortalité sont claires pourtant. On meurt à 40% de maladies cardio-vasculaires, à 26% de tumeurs malignes parmi lesquelles de tumeurs dues au tabac, et les autres causes représentent un tiers parmi elles les morts violentes et les suicides.

Qu'attend-on pour y remédier, pour interdire les matières grasses dans les aliments ou de vendre des cordes aux suicidaires!

Prévenir c'est bien, interdire, débattons-en.

Adolphe Ribordy

SADDAM

Cette semaine s'ouvre le procès de Saddam Hussein. Tous prévoient qu'il sera condamné à mort. Et dans la foulée de son exécution, il y a aura au moins un milliers de morts entre les Sunnites et les troupes d'occupation. Ce sera la victoire posthume de ce monstre. Il sera accompagné dans l'au-delà par ses amis et ses ennemis. En revanche, une bonne prison permettra à ce bientôt septuagénaire de réfléchir encore à ses crimes et à ses victimes de jouir d'une vengeance quotidienne.

Bon, comme disent les Américains, la barbarie l'est moins quand on y met les formes!

CONFEDERE

forum , abonnement , archives , pub , liens , impressum

La une

La une

Culture

Débat
d'idées

Politique
cantonale

Economie

Politique
fédérale

Les gens

Valais

CHINE

L'année 2005 est l'année de la Chine. Politiciens, médias, hommes d'affaires, spéculateurs, capitalistes, tout le monde s'est donné rendez-vous à Shanghai. Pour le politiquement correct on parle un peu des droits de l'Homme, de démocratie et puis on sort les dossiers d'affaires.

Un fabuleux marché, dit-on.

Le monde voit la Chine avec son 1,2 milliard d'habitants. On oublie que la Chine voit le monde avec six milliards d'acheteurs de leurs produits bon marché.

Comprenant l'avidité et la cupidité des sociétés occidentales, ils nous auront par nos propres vices.

DROIT DU SANG, DROIT DU SOL?

Avec une petite réformette sur le droit de cité, octroyé désormais par les municipalités et non plus par les bourgeoisies, avec des arrêts du TF sur qui a le droit de se prononcer sur l'agrégation, le débat a de la peine à s'ouvrir sur un principe fondamental des communautés humaines: l'entrée dans une collectivité doit-elle se faire par le droit du sang ou par le droit du sol?

Est-on d'une communauté par ce que son père y était et que qu'on demande d'y être ou bien en est-on parce qu'on est né sur ce sol?

Les deux systèmes existent.

Quel choix pour la Suisse?

À DIRE VRAI...

Les élections au Grand Conseil de Genève auront tenu leurs promesses. J'en retiens trois enseignements. Premièrement, l'élimination de l'Extrême-gauche. Ses leaders furent pathétiques, le soir du scrutin. A les entendre, ils auraient été d'injustes victimes du quorum (fixé à 7% à Genève; il est à 8% en Valais!). Un deuxième élément a retenu mon attention. L'aptitude de la Gauche genevoise à faire illusion. Elle était apparentée, en bonne et due forme, avec les «xénophobes» de l'AdG. Oui, cela paraît incroyable mais les Verts, si vertueux, faisaient cause commune avec Grobet et Vanek! A choisir entre la droite modérée et les extrémistes de gauche, ils avaient tranché. Aujourd'hui, ils multiplient les propos «transversaux». Une chose est sûre, la gauche modérée dispose de 33 sièges sur 100 au Grand Conseil contre 47 à la droite (suite en p. 3)

Léonard Bender

EN FLÈCHE

People

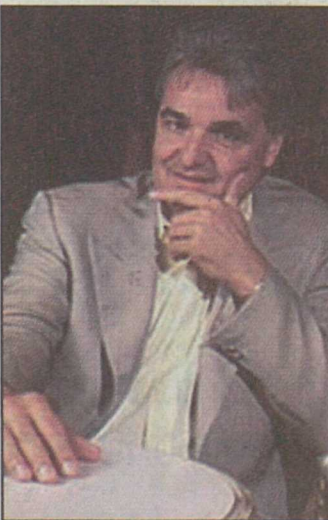
C'est un mot clé: people. Tous les journaux, toutes les conversations, tournent autour de personnes détenant un brin de notoriété, de célébrité. Ceux qui souffrent de cette curiosité s'en plaignent et ceux qui ne sont pas sollicités font tout pour attirer un projecteur sur eux.

Bon, la curiosité de l'être humain sur le comportement de ses semblables a toujours existé. Mais là, le phénomène s'institutionnalise et devient même une activité commerciale à part entière.

La Suisse et le Valais sont moins touchés par le phénomène, mais il existe. Alizée, Freysinger, Bodenmann, Constantin sont des purs produits du concept people valaisan. Fort heureusement, l'attention des Valaisans est détournée parfois vers Souris, vers les reines, mais, à leur manière, nos vaches font aussi du people comme l'ours des Grisons ou le loup du Val Ferret.

Espérons qu'il ne prend pas l'envie au pape de se faire réaliser une soutane par Jean Paul Gaultier... parce qu'alors les valeurs de l'être seraient à jeter, remplacées par celle du paraître!

Arlequin



Christian Constantin, un people valaisan

CONFEDERE

forum | abonnement | archives | pub | liens | impressum

Culture

La une

Culture

Débat d'idées

Politique cantonale

Economie

Politique fédérale

Les gens

Valais

HISTOIRE

Du remariage



Le 24.11.1314, Philippe le Bel décède terrassé par une attaque cérébrale; le roi est mort vive le roi, son fils aîné Louis X dit le Hutin monte sur le trône. Après le deuil de son père et les formalités du couronnement le Hutin n'est pas au bout de ses peines. Son épouse Marguerite de Bourgogne, qui accompagnée de ses belles-sœurs Jeanne et Blanche, se complaisait dans des orgies à la Tour de Nesle avec de vils serviteurs est emprisonnée au Château-

Gaillard et Louis, bafoué dans son honneur royal, humilié dans sa fierté de mâle, est loin de lui pardonner. Qu'il assouvisse ses pulsions de mâle avec l'une de ses servantes, celle qui l'avait initié aux jeux de l'amour quelques jours avant son mariage avec Marguerite, n'est qu'un pis-aller, il lui faut prier Dieu qu'elle lui donne un garçon, car selon la loi salique et la règle de primogéniture, le roi de France a obligation d'assurer sa succession. Point question pour Louis de reprendre Marguerite, son infidèle épouse, dans sa couche; ses conseillers négocient auprès de la cour napolitaine la main d'une belle et blonde princesse: Clémence de Hongrie. Alors que Louis, tout à la joie d'une telle opportunité, est conscient qu'il doit d'abord obtenir de là papauté l'annula-

tion de son mariage avec Marguerite les nuages s'amoncellent dans le ciel de France: le siège pontifical est vacant et le conclave réuni en Avignon tarde à élire un nouveau pape, les négociations sont ardues et encore faudrait-il un pape favorable à la France; et puis la grand-mère de Clémence a d'autres propositions et attend une réponse de France avant l'été. Finalement la justice divine vient au secours du nouveau roi de France: Marguerite succombe mortellement aux privations des geôles royales, de méchantes langues diront qu'elle aurait été étranglée. En nous annonçant qu'Anne avait remplacé Cécilia dans son cœur, Nicolas Sarkozy sait que le temps presse, les présidentielles pointant à l'horizon il est temps de mettre en ordre son état-civil.

Hergé

LA BOÎTE À MUSIQUE

Spectacle de conte

La Boite à Musique à Martigny, (r. du Gd Verger 3) reçoit, dimanche 23.10 à 17 h, La Compagnie Pazcuentos qui présentera «Le chant du colibri». Ce conte français/espagnol, animé en chant et en musique, est un chant d'espoir pour l'humanité, un hommage à la différence. Réservations indispensables: 027 722 29 34.



La Compagnie Pazcuentos, avec la Valaisanne Pascale Biollaz

GÉNÉALOGIE ET HISTOIRE

Familles de Bagnes

La Commune de Bagnes et le Centre Régional d'Etudes des Populations alpines éditent une collection de cinq ouvrages qui retrace l'histoire des familles bagnardes du XII^e siècle à nos jours. Le cœur des ouvrages est constitué des généalogies des familles bagnardes sous forme de tables qui permettent, à l'aide d'un code, de rattacher les

individus à tout leur réseau de parenté. Autour de cet élément central se greffent l'histoire de ces familles au Moyen Age, l'étymologie et les graphies du patronyme, des commentaires sur le jeu des alliances, des notices biographiques illustrant le destin de nombreux individus. Rens.: Commune de Bagnes.

CONFEDERE

forum | abonnement | archives | pub | liens | impressum

Culture

La une

Culture

Débat d'idées

Politique cantonale

Economie

Politique fédérale

Les gens

Valais

BRASS BAND 13 ÉTOILES

David Childs et les champions du monde 2005 en concert

Les deux formations du Brass Band 13 Etoiles donneront leur concert d'automne le 31 octobre prochain à 20 h 15 à la Halle polyvalente de Châteauneuf-Conthey. Cette soirée a toujours donné l'occasion au public valaisan non seulement d'entendre ses musiciens locaux, mais aussi de découvrir un virtuose étranger. L'édition 2005 ne dérogera pas à la règle puisque le jeune

euphoniste anglais David Childs sera de la partie. Ce soliste renommé dans le monde entier est le fils de Robert Childs, l'un des deux «Childs Brothers», légendes de l'euphonium et de la direction. Accompagné par le BB13*A, il fera notamment découvrir à l'assistance un concerto écrit pour lui par le jeune compositeur anglais Peter Meechan, *Three Stories-Tree Worlds*.

La soirée débutera avec les jeunes musiciens de la formation B qui interpréteront des pièces variées dont *Retour vers le Futur III* d'Alan Silvestri et *Rhapsody in Brass* de Dean Goffin. Puis le BB13*A, champion du monde 2005, présentera plusieurs nouveautés inédites et quelques succès publics, comme le grand morceau décoiffant du Valaisan Bertrand Morend: *Dreams*.



Le Brass Band 13 Etoiles est Champion du Monde de Brass Band 2005! Un concert à ne pas manquer.

SUR AGENDA

Concert: 22.10 à 21 h, Centre des Loisirs à Martigny, «Sonam Palkyi», Tibet. Repas tibétain à 19 h. Réserv. 027 722 79 78.

Théâtre Crochetan: Monthey, 22.10 à 20 h 30, «La Mère», de B. Brecht par la «Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande»; Concert le 27.10 à 20 h 30, «Michel Bühler et Céline». Réserv. 024 471 62 67.

Théâtre: 20-21-22-23-27.10, salle des combles de l'Ecole primaire Martigny, «Le Noir te va si bien», comédie, troupe Le Masque. Je-ve-sa à 20 h 30, di à 18 h 30. Réserv. OT 027 721 22 20.

Soirée contes: 21.10 à 20 h 30, Ferme Asile Sion, «Destinées d'hommes et de femmes» par Anne Martin, Christine Métrailler. Musique:

Jérôme Lager. Entrée libre. Fondation Gianadda: visite commentée de l'expo «La peinture française Musée Pouchkine Moscou» le 26.10 à 20 h.

Concert: 21.10 à 2 h 15, Théâtre de Valère Sion, «Enzo, Enzo» chanson française. Réserv. Ticket Corner ou au théâtre les soirs de spectacle dès 19 h 15, 027 322 30 30.

Cinéma Martigny Casino: 21.10 à 19 h, du 22 au 25.10 à 14 h 30 et 19 h, 7 ans, «Wallace et Gromit», Le Mystère du Lapin-Garou; 21.10 à 21 h, 22-23.10 à 16 h 30 et 21 h, 24-25.10 à 21 h, 10 ans, «Goal! Naissance d'un Prodige»; Corso: réouverture le 28 octobre avec le film «La Légende de Zoro».

IMPRESSUM

Editeurs et composition: Société coopérative le Confédéré
 Rédacteur responsable: Adolphe Ribordy
 Impression: Impress SA Sion
 Rédaction-administration: 11, rue du Grand-Verger (1^{er} étage), CP 216, 1920 MARTIGNY
 Tél: 027 722 65 76 - Fax: 027 722 49 18 - Portable: 079 628 01 88
 E-mail: redaction@confedere.ch
 Service de publicité: Publiannonces
 Responsable: 16, rue des Creusets - 1950 SION
 Victor Sterchi Tél: 079 337 67 72 - Fax: 027 322 42 46
 079 628 13 23 E-mail: confedere@publi-annonces.ch

CONFEDERE

Journal d'information du Valais romand

CONFÉDÉRÉ

forum | abonnement | archives | pub | liens | impressum

Débat d'idées

La une

ÉDITO

Contre-pouvoir

A tout pouvoir, il faut opposer un contre-pouvoir Cette affirmation du philosophe Alain est valable en politique mais aussi en économie.

L'exemple le plus frappant a été le départ de deux dirigeants d'ABB qui sont restés quelques années dans l'entreprise et sont repartis avec une centaine de millions de \$ chacun. C'est vrai qu'ils en ont restitué volontairement une partie. Aucun contre-pouvoir n'a fonctionné dans ce cas-là qui n'est pas unique.

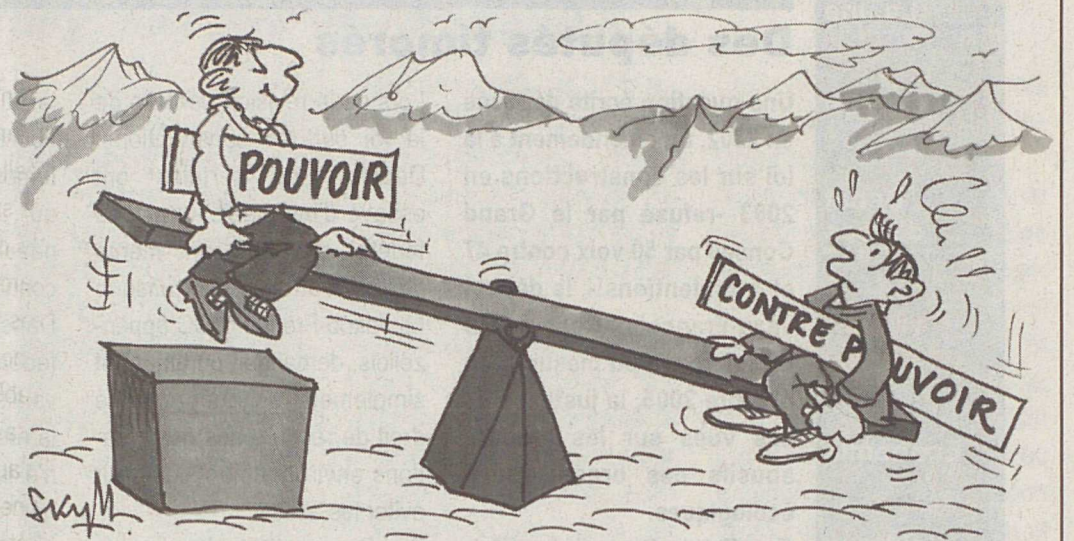
La publication des salaires des dirigeants des entreprises cotées en bourse n'y changera rien.

En politique les trois pouvoirs chers à Montesquieu ne jouent plus leur rôle de contre-pouvoir parce que le jeu partisan l'emporte sur la notion de contrôle des autres pouvoirs.

En économie le triangle capital, travail, managers ne brille pas toujours par son efficacité. Chacun ayant renoncé à son rôle de contre-pouvoir pour ne retenir que son intérêt propre dans ce mariage «maudit» inhérent au capitalisme.

Un autre triangle est né ces dernières années: le développement durable avec: l'économie, l'environnement et le développement humain. Là aussi la vision collective laisse souvent place à l'intérêt particulier et, étrangement, c'est l'économie qui a le plus conscience de l'ensemble. Repensons impérativement le rôle des contre-pouvoirs, il y va de l'avenir de notre choix de société et de civilisation.

Adolphe Ribordy



AFFAIRE OTTO G. LORÉTAN ET CONSORTS

Position du Tribunal fédéral

Par jugements du 11 octobre 2005, le Tribunal fédéral a rejeté les recours de droit public déposés par Otto G. Loretan et l'un de ses coaccusés.

La Haute Cour a, par contre, partiellement admis leurs pourvois en nullité, dans la mesure de leur recevabilité.

Il a par conséquent annulé le jugement rendu le 31 août 2004 par le Tribunal cantonal du Valais et renvoyé la cause à cette instance pour qu'elle rende une nouvelle décision.

CONFÉDÉRÉ

forum | abonnement | archives | pub | liens | impressum

Débat d'idées

La une

OPINION

De la violence faite aux femmes

Lundi se tenait à Sion la journée consacrée à la Marche des femmes. Plusieurs interventions concernaient la situation des femmes dans le monde. Une intervention fut consacrée à la violence faite aux femmes, par Dominique Delaloye, vice-présidente de Martigny. Nous la reproduisons ci dessous.

Parler de la violence faite aux femmes c'est parler de l'histoire même de l'humanité. Cette violence est présente partout, sous-jacente, exprimée, et la plupart du temps pratiquée. Schématiquement on peut dire que si la moitié de l'histoire de l'humanité et la moitié du destin de chaque femme, au cours l'histoire, s'est déroulée sans violence, l'autre moitié est à chercher au musée des horreurs. Mais le pire c'est qu'en 2005, sous le couvert de tradi-

tions, de cultures particulières, de religions, de non aptitudes féminines, de la violence masculine, tout cela continue. Les moralistes invoqueront la nature des choses, les biologistes les hormones de chaque sexe, les sociologues l'héritage culturel, les politiques la non aptitude féminine; bref la violence faite aux femmes est justifiée, alors qu'il n'y a aucune justification. Aucune justification à ce qu'un homme frappe une femme, à ce qu'une société la méprise, à ce qu'une religion la discrimine.

Une proposition
Il conviendrait d'apporter à la déclaration universelle des droits de l'Homme un amendement que le droit de toutes les nations devrait contenir, soit le respect absolu de l'intégrité physique de tous les individus et là j'inclus aussi les enfants et les hommes. C'est la réponse à

donner aux mutilations, excisions, infibulations, circoncisions, scarifications, mais c'est aussi la réponse à donner à toutes les violences sociales ou domestiques faites aux femmes. Pour être concrète, je dirai qu'en naissant chaque individu à un espace de 50 cm autour de lui et qu'il est interdit à quiconque d'y pénétrer sans son consentement. Vous l'aurez compris, l'état de nécessité (médecins, ordre public) ou les personnes dépendantes, enfants, malades, vieillards font exception. Violer cet espace sans le consentement de son détenteur pour attenter à son intégrité ou exercer des violences est un crime.

Engagement politique
Deux principes philosophiques essentiels ont conduit à notre niveau de civilisation: le respect de la dignité de l'individu et

l'accès aux libertés.

La violence faite aux plus faibles est une atteinte gravissime à leur dignité et mérite une sanction exemplaire. Je suis frappée de voir qu'on peut sanctionner une atteinte aux biens par 8 à 10 ans de prison et une atteinte à la dignité par quelques mois à 2-3 ans de prison. C'est une hiérarchie de valeurs héritée du 19^e siècle. Il faut introduire dans nos normes juridiques la protection et la sanction maximales en ce qui concerne la dignité de l'être humain. Cette nouvelle conception du droit expliquera aussi aux sociétés patriarcales et aux hommes qu'au dessus de «leur honneur» qui n'est souvent que de la vanité, il y a la dignité de l'être humain.

Dominique Delaloye

À DIRE VRAI...

(suite de la page 1)

modérée. Cette dernière a donc, sur un plan démocratique, une légitimité plus grande pour revendiquer une majorité au Gouvernement. Troisième élément, la bonne surprise radicale. Conserver sa force parlementaire (12 sièges) d'il y a 4 ans, alors qu'en octobre 2003, le Parti flirtait dangereusement avec la barre fatidique des 7%, et, qui plus est, dans un contexte électoral où un nouveau groupement de droite cartonne (9 sièges d'un coup pour le Mouvement des citoyens), relève de l'exploit. De plus, son candidat au Conseil d'Etat, François Longchamp, sort renforcé des élections au Grand Conseil, du fait notamment du nombre élevé des votes extérieurs agrégés sur son nom. A dire vrai, dans ces succès on devine que le retour des radicaux au Gouvernement est perçu par une majorité des citoyens comme une bonne chose.

Léonard Bender

confedere@publi-annonces.ch

Pour vos annonces dans le Confédéré

REGIE PUBLICITAIRE PRESSE & INTERNET



Rue des Creusets 16
1950 Sion
Tél. 027 322 42 41
Fax 027 322 42 46

CONFEDERE

forum , abonnement , archives , pub , liens , impressum

Politique cantonale

La une

DROIT DE RECOURS

Des députés timorés

Une question écrite déposée en 2002, un amendement à la loi sur les constructions en 2003 -refusé par le Grand Conseil par 50 voix contre 47 et 4 abstentions!-, le député Jean-François Copt, PRD d'Orsières, a pu mesurer, en octobre 2005, la justesse de ses vues sur les recours abusifs des organisations écologiques.

En effet, le Conseil des Etats abonde dans son sens. Il a pu ainsi prendre conscience du côté timoré du Conseil d'Etat valaisan, du chef du Département de l'environnement, M. Jean-Jacques Rey-Bellet, et du suivisme politique de 50 de ses collègues.

Mais que demandait le député Copt:

«Lors de la session de décembre 2002, j'avais posé une question concernant la possibilité d'imposer le dépôt d'une caution liée aux oppositions en matière de construction. Dans sa réponse, M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet admettait que la question méritait d'être examinée, mais dans un cadre plus large de celui d'une question, à savoir sous la forme d'un postulat, d'une motion ou à point nommé.



Jean-François Copt

Lors de la révision partielle de la loi sur les constructions. Depuis lors, certains ont essayé d'intervenir au niveau fédéral en proposant même d'aller beaucoup loin puisque M. Jakob Freund, UDC appenzellois, demandait purement et simplement de supprimer le droit de recours des organisations environnementales pour éviter les abus.

Dans un article de presse, Aqua Nostra Valais, par la voix de son secrétaire, M. Mathis, met en exergue cette sorte de chantage qu'exercent les organisations de protection de la nature et du patrimoine qui ne consentent à retirer leur opposition ou leur recours ou à en atténuer les exigences qu'après que des sommes importantes aient été payées, que ce soit sous forme de contributions directes ou de contributions de financement à d'autres projets planifiés ou en cours de réalisation.

Le droit d'opposition ou de recours de ces associations équivaut ainsi à un véritable droit de veto.

Pourtant, le droit d'opposition des personnes qui prétendent être lésées dans leurs intérêts légitimes par un projet déposé est bien ancré dans la législation, et personne ne le conteste. Il est certain aussi que l'exercice de ce droit peut occasionner aux propriétaires des dommages importants: accroissement des coûts de réalisation, des intérêts, report du début de la rentabilité, etc. L'opposant de bonne foi ne peut être, pourtant, rendu responsable de ce dommage. Il a exercé un droit légal.

Par contre, l'opposition ou, par

la suite, le recours peut être abusif, déposé pour gagner du temps, faire perdre de l'argent au constructeur ou monnayable. C'est un phénomène connu, mais difficile à prouver. Dans un arrêté du Tribunal fédéral au sujet d'une affaire valaisanne, celui-ci a jugé que la responsabilité de l'opposant n'existe que s'il a agi par dol ou négligence grave; ce qui, comme dit précédemment, est extrêmement difficile à prouver. Avant que le Tribunal fédéral ne se prononce, le Tribunal cantonal avait longuement et minutieusement examiné ce cas, y compris les moyens préventifs pour éviter des oppositions abusives. Il déclarait notamment: «Plus dissuasive serait, en revanche, la mesure consistant à exiger de celui qui invoque des motifs manifestement insoutenables à l'appui d'une opposition ou d'un recours, le dépôt de sûretés destinées à garantir la partie adverse contre tous les dommages intermédiaires. Une telle mesure peut déjà être prise dans certains cantons (Berne, Bâle-Campagne, Lucerne) puisqu'ils l'ont expressément prévue dans leur arsenal législatif. Pour être efficace, il faut naturellement que cette mesure soit accompagnée d'une sanction, à savoir le refus d'entrer en matière sur l'opposition ou le recours. Cela étant, force est de constater qu'il n'existe en Valais, pour l'instant, aucune base légale nous permettant d'exiger de l'opposant ou du recourant qu'il fournisse des sûretés.»

Il ressort donc de cet extrait de jugement, ainsi que d'un com-



Canons à neige: des installations souvent la cible de recours

mentaire du professeur Tercier sur le même arrêt, que le droit public cantonal peut s'inspirer des mesures provisionnelles du code de procédure civile pour prévoir dans la loi sur les constructions une disposition analogue à celle de l'article 291 CPC.

Cet article déclare ce qui suit: Constitution des sûretés

Des mesures provisionnelles pouvant causer un dommage à l'intimité peuvent être, sur requête de ce dernier, subordonnées à la fourniture de sûretés appropriées. Le juge peut renoncer à prendre une mesure provisionnelle ou révoquer la décision qui l'ordonne si l'intimé fournit des sûretés appropriées.

Si l'on consulte la loi sur les constructions du 8 février 1996, on constate que le législateur a examiné ce problème des sûretés. Mais, celles-ci ne sont exigées que lors de l'octroi de l'effet suspensif sur requête de l'opposant recourant. Il conviendrait de le généraliser. Mon souhait n'est pas de vouloir supprimer tout ce qui a trait à l'effet suspensif. Le but recherché est bel et bien que l'autorité de décision puisse, à tous les échelons de la procédure, sur requête du proprié-

taire, exiger de l'opposant ou du recourant des sûretés appropriées.

De plus, il sera important également de veiller à ce que le Tribunal cantonal se prononce impérativement dans les délais impartis lorsque l'effet suspensif est prononcé, afin d'éviter au maximum les dommages causés par un retard éventuel. Voilà le sens de ma démarche qui permettront à coup sûr de diminuer les oppositions systématiques sans fondements sérieux et sans arguments précis.»

Le Conseil des Etats, lui, a notamment restreint le droit de recours à des organisations actives à l'échelle nationale, permis le début des travaux avant la fin de la procédure quand l'issue de cette dernière ne peut les influencer et contraint une organisation qui perd un procès à assumer les coûts.

Le Conseil national devra encore se prononcer et le député Copt est un homme satisfait, comme la grande majorité des Valaisans. Quant aux 50 députés valaisans qui se sont opposés à la proposition Copt, il ont l'oubli de l'histoire pour eux. Ry

LIGNE DU TONKIN MODERNISÉE

Premiers travaux au Bouveret

Dans le cadre de la modernisation de la ligne du Tonkin, de Saint-Maurice à Saint-Gingolph, la gare du Bouveret subit actuellement d'importantes transformations.

D'ici fin 2007, la ligne du Tonkin sera entièrement modernisée. A cet effet, les installations en fin de vie seront renouvelées, ce qui permettra notamment d'augmenter la capacité de la ligne et d'améliorer la stabilité de l'horaire.

Les coûts de fonctionnement seront ainsi diminués. Ce projet d'un coût total de plus de 20 millions de francs, se fait en partenariat avec le canton du

Valais et les communes concernées. Ceux-ci participent à hauteur de quelque deux millions de francs à l'assainissement des passages à niveau.

Les premiers travaux ont com-

mencé au Bouveret où l'on aménage la gare selon le standard propre aux gares régionales.

En outre, le plan des voies est modifié et de nouveaux quais sont construits.



La ligne du Tonkin dessert aussi une attraction ferroviaire: le Swiss Vapeur Parc.

FORS
LIEBHERR

Action + SELECTION
sur congélateurs + bahuts

Exemple: Armoire NoFrost GN 3356
Froid ventilé, dégivrage automatique, volume utile 305 l, classe d'énergie A+
Prix net Fr. 1598.-
Chez votre revendeur:

Fuchs Ménager SA

Appareils Ménagers - Industriels
Ventes - Réparations
Expo permanente Rte de Fully, Bordure de l'autoroute
1906 Charrat - Tél. 027 746 19 70 - 027 306 42 17
www.fuchsmenager.ch

VIGNES ET VINS

La une

Culture

Débat d'idées

Politique cantonale

Economie

Politique fédérale

Les gens

Valais

Provins, formule inédite

Provins a lancé une formule inédite. L'idée a germé du côté de Grône d'abord: Provins prend en charge, en les louant, des vignes puis les confie à des vignerons. Chez ce peuple de propriétaires l'idée est nouvelle mais elle obtient un réel succès. Ainsi, outre la Bourgeoisie de Grône et de nombreux privés, voici que 240'000 mètres carrés supplémentaires sont confiés à Provins. Elle reprend avec effet immédiat l'exploitation des vignes de la cave du Séminaire. Le rectorat Sainte-Barbe, le Chapitre de la Cathédrale et la Fondation pour le Grand Séminaire ont en effet confié à Provins plus de 24 hectares de vignes situés entre Leytron et Sierre dont les magnifiques vignobles situés à Lentine au-dessus de Sion. Les cinq métayers exploitant actuellement ces vignobles

seront intégrés à l'équipe de métayers de la Coopérative et pourront ainsi bénéficier des conseils avisés du service viticole de Provins dirigé par M. Samuel Panchard. Ces vignobles seront mis en valeur dans différents crus vinifiés par Provins et permettront entre autres le développement du projet de viticulture biologique concrétisé par la Dôle du Valais «Solum», de la ligne «Charte d'Excellence». Les vignes en culture biologique situées dans la région de Sierre y seront intégrées. Provins, l'Evêché de Sion et les Chanoines ont déjà une longue histoire en commun; on peut en effet rappeler ici l'existence du «Vin des Chanoines» de la gamme «Grands Dignitaires», créé en 1934 ainsi que les Crus des Domaines «Domaine Evêché», «Domaine Tournelette» et «Domaine Tourbillon».

Fully, «Arvine en capitales»

Le 19 novembre prochain, Fully accueillera la manifestation biennale «Arvine en capitales» destinée à mettre en valeur son cépage fétiche. Une dégustation, qui devrait drainer de nombreux amateurs, se déroulera à la Belle-Usine EOS (prix Fr. 20.-). De 10 h à 18 h, les producteurs présenteront plusieurs millésimes de leurs petites arvines sèches ou douces, issues des meilleurs terroirs de Fully. Un stand Découverte permettra de découvrir les charmes des vins de l'appellation Fully Grand cru issus des cépages chasselas, gamay et ermitage. Invité d'honneur de cette 5e édition: l'Amigne grand cru de Vétroz. De 10 h à 18 h aura lieu le Salon des Surmaturés, avec dégustation de petite arvine, ermitage et amigne surmaturés, trois géants du cercle fermé des grands vins liquoreux du monde (Fr. 25.-). A 14 h 30, la salle du restaurant Le

Cercle accueillera une conférence sur le thème «Nouvelle culture de l'alimentation», donnée par Rafaël Perez, président de Slow Food Suisse et membre du comité de la Présidence internationale (Fr. 10.-). Sous la tente jouxtant la Belle Usine, le chef Dominique Blin proposera une carte soignée de mets à savourer en compagnie des grands crus de Fully. Autre établissement, autre queue: dès 20 h les gourmets pourront savourer au Restaurant de Fully un menu composé de recettes du terroir concoctées par René

Gsponer en fonction des crus élevés et sélectionnés par les producteurs (Fr. 120.-). Signalons enfin un concours de photographies sur le thème de la petite arvine. Deux catégories: images avec un appareil numérique ou argentique et photos avec téléphone portable et livrées sous forme de MMS! Les clichés seront exposés ou projetés durant la manifestation et des prix remis. Informations et règlement: Office du tourisme, www.fullygrandcru.ch.

Agir/ SC



«Arvine», cépage fétiche de Fully

Dans ces établissements publics
vous pourrez lire tranquillement le Confédéré...
... et santé!

Massongex Café du Châtillon	Café des Alpes	Hôtel Suisse	Orsières Hôtel Alpes	Evolène Rest. Pension d' Evolène
Monthey Rest. Pizz. la Fontaine	Martigny Rest. du Léman	Fully Tea-Room les Moulins	Taverne du Clocher	Baar-Nendaz Café Coopérative
St-Maurice Rest. Casabaud	Café Forclaz	Café-rest. le Cercle	Café-rest. de Somlaproz	Fey Café-rest. le Jéricho
Café-rest. Lafarge	Café-Bar Casino	Café des Amis	Auberge de la Place	Haute-Nendaz Hôtel-rest. le Déserteur
Hôtel-rest. Dent du Midi	Café du Valais	Relais des Chasseurs	Le Catogne	Rest. Edelweiss
Mex Café rest. Rendez-Vous	Café la Diagonale	Le Bélem	Bourg-St-Pierre Hôtel-rest. du Crêt	Hôtel-rest Mont-Rouge
Vionnaz Café-Rest. Manoir du Vigneron	Café-rest. le Lion d'Or	Mayens-de-Riddes Hôtel Beau-Site	Auberge les Charmettes	Sierre Relais du Manoir
Miex Café Chardon Bleu	Hôtel-rest. Grand Quai	Trient Café Moret	Au Bivouac de Napoléon	Café Helvétia
Evionnaz Café de la Poste	Brasserie Grand-Saint-Bernard	Relais du Mont Blanc	Lourtier Cabane Brunet	Café le Grillon
Vernayaz Café la Croix-Fédérale	Hôtel-rest. Vieux Stand	Bovernier Bar Tchyko	Sion Café-Rest. Bar	Café National
Charrat Café-rest. Concordia	Café-rest. les Platanes	Vens Café de la Crevasse	L' Quat'Sous	Café d' Anniviers
Café de la Poste	McDonald's	Sembrancher Café Helvétia	Café l'Escalier	Grimentz Hôtel-Rest. Becs de Bossons
Ovronnaz Hôtel du Muveran	Auberge de la Poste	Café-Rest. des Trois	Cafétéria Palais de Justice	Crans-sur-Sierre Hôtel Belmont
Jackybar	Motel des Sports	Dranses	Pizzeria Don Carlo	Randogne Café du Wildstrubel
Leytron Café de la Coop	Café-rest. des 3 Chemins de Fer	Vollèges Café de l'Union	McDonald's	St-Luc Hôtel Bella-Tolla
Café-rest. du Soleil	Bar le Retro	Le Châble Café-rest. Les Ruinettes	Chamoson Café des Alpes	
Café-rest. les Vergers	Croissanterie d'Octodure	Hôtel de Giétroz	Café du Centre	
Café des Mayens	Regis Bar	Verbier Tea-Room la Mareinda	St-Léonard Café-rest. Buffet de la Gare	
Saillon Café-rest. de la Tour	Rest. La Nonna	Café-Rest. l' Ecurie	Vétroz Café Concordia	
Isérables	Hôtel du Forum	Bar Rest. Au Mignon	Café-rest. les Vergers	
	Café-rest. Plan-Cerisier	Golf Hotel	Café des Diablerets	
	Rest. de la Piscine	Café Touristes	Conthey Café de l' Union	
	Hôtel-rest. du Col de la Forclaz	Téléverbier	Café de la Ménagère	
	Martigny-Croix Hôtel-restaurant de la Porte d'Octodure	Au Vieux Valais		
	Finhaut Café-Rest. Les Perrons			

Vous ne figurez pas sur la liste? Un petit coup de fil...

CONFÉDÉRÉ

forum | abonnement | archives | pub | liens | impressum

Politique fédérale

La une

Culture

Débat
d'idéesPolitique
cantonale

Economie

Politique
fédérale

Les gens

Valais

SÉMINAIRE DU PRD SUISSE

La formation en mutation

Le 12 novembre 2005, dès 9 h, le PRD suisse organise un séminaire sur la formation à Winterthur. Le thème de ce séminaire s'articulera autour du sujet: «Le paysage de la formation en mutation». Des personnalités dont le conseiller fédéral Pascal Couchepin, éclaireront les participants sur cette question. Voir le programme ci-dessous.

9 h 30: Accueil des participants par Dieter Kläy, député au Grand Conseil zurichois et président du PRD de la ville de Winterthur.

9 h 35: Présentation de la journée et objectifs du PRDS dans la politique de formation par Ruedi Noser (ZH), conseiller national et vice-président du PRDS.

9 h 40: Exposés: «La politique de la formation et de la recherche du Conseil fédéral» par Pascal Couchepin, conseiller fédéral; «Confédération et cantons sur le chemin d'une collaboration renforcée», par Hans Ulrich Stoeckling (SG), conseiller d'Etat et président de la CDIP; «Vers un espace universitaire suisse», par Johannes Randegger (BS), conseiller national, membre de la CSCE-N.

10 h 20: Podium sur l'avenir de l'école obligatoire, (discussion avec le public). Modération: Ruedi Noser; intervenants: Pascal Couchepin, Hans-Ulrich Stoeckling, Carolyn Bodmer, conseillère communale, Winterthur, Felix Helg, membre du Conseil des écoles, Winterthur

11 h 25: L'avenir des hautes écoles en Suisse (discussion avec le public). Modération: Johannes Randegger; intervenants: Pascal Couchepin, Ruedi Noser, Alexander J.B. Zehnder, président du Conseil des EPF, Verena Dick, membre de l'exécutif communal Winterthur, Dieter Kläy.

GEN-LEX

L'initiative est superflue

En ce qui concerne le moratoire sur le génie génétique, une question centrale me préoccupe en particulier: pourquoi les auteurs de l'initiative exigent-ils un moratoire puisque la Suisse possède déjà une des lois sur le génie génétique les plus strictes au monde?

En vigueur depuis début 2004, cette loi garantit une utilisation responsable et sûre du génie génétique – notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation. Il s'agit d'une loi qui prend au sérieux les doutes d'une grande partie de la population et qui combat leurs peurs en instaurant des règles claires.

Ces considérations m'amènent à une seule conclusion: l'initiative est superflue! Un moratoire sur le génie génétique n'est pas nécessaire puisqu'il ne procure aucun avantage aux consom-

mateurs ni aux agriculteurs qui ne soit déjà garanti par la loi sur le génie génétique, appelée Gen-Lex.

La motion Gen-Lex a été lancée par le Parlement en mars 1997 en tant que contre-projet indirect à la l'initiative pour la protection génétique. A l'époque, la pertinence d'un moratoire de cinq ans sur la dissémination commerciale de plantes OGM avait déjà été débattue. Le moratoire avait alors été rejeté. La loi sur le génie génétique est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2004. Elle protège l'homme, les animaux et l'environnement des éventuelles conséquences négatives du génie génétique. J'en conclus que l'initiative est une chicane politique inutile. L'initiative trompe les paysans et les consommateurs. Elle n'apporte rien, car la loi sur le génie génétique prévoit déjà ce

que l'initiative demande: la protection de la production dépourvue d'OGM et le libre choix. Le moratoire est donc tout à fait superflu. En conséquence, je vous recommande de rejeter l'initiative lors de la votation du 27 novembre.

Helen Leumann
conseillère aux Etats (LU)



Helen Leumann

CONFÉDÉRÉ

forum | abonnement | archives | pub | liens | impressum

Politique fédérale

La une

Culture

Débat
d'idéesPolitique
cantonale

Economie

Politique
fédérale

Les gens

Valais

ASSURANCE MALADIE

Propositions inutiles pour la compensation des risques

Actuellement l'assurance maladie est fondée sur un système mutualiste de répartition des risques entre malades et bien portants, au sein du cercle d'assurés de chaque assureur. Autrement dit, il existe une solidarité des personnes en bonne santé qui paient pour les personnes malade.

Aujourd'hui seuls deux critères composent la compensation des risques. L'âge et le sexe. Avec ce système, l'assureur qui a plus de personnes âgées n'est pas pénalisé et celui qui a plus d'assurés jeunes n'est pas avantage. Les risques liés à l'âge et au sexe sont intégralement compensés. Mais voilà, la commission du Conseil des Etats propose d'introduire de nouveaux critères dans la CDR (compensation des risques). D'apparence anodine, ces pro-

positions remettent en cause le système actuel d'assurance maladie, perturbent son équilibre et accélèrent l'augmentation des coûts de la santé.

Le reproche principal au système actuel de CDR est basé sur l'affirmation que la CDR n'empêche pas la «sélection des risques» et que les assureurs retirent plus d'avantages à rechercher les «bons risques» qu'à lutter contre l'augmentation des coûts. Cette affirmation, mille fois répétée, est chaque jour contredite par la réalité du fonctionnement de l'assurance maladie. L'assuré peut en tout temps choisir l'assureur qu'il souhaite, sans contrainte aucune. Les propositions de prise en compte, pour la CDR, de critères individuels, tels l'état de santé (pathologies) ou hospitalisation des assurés introduisent une

modification fondamentale de la philosophie du système d'assurance, en instaurant une mutualité des risques entre tous les assureurs.

Par des critères liés à la pathologie, aux maladies chroniques, aux hospitalisations, on cherche à compenser entre assureurs les coûts de certaines catégories d'assurés. Très clairement, ces critères introduisent une compensation des coûts et ce n'est donc plus une compensation des risques. Une répartition des coûts entre assureurs n'entraîne en soi aucune diminution du coût global, ce n'est donc d'aucune utilité pour les assurés. Par contre, les nouveaux critères me font considérer l'ensemble des assurés comme une seule communauté de risques, ce qui équivaut à l'installation progressive d'un assureur unique. Ce débat

de fond sur la caisse unique aura lieu, de façon démocratique, lors du vote sur l'initiative populaire et il ne doit surtout pas être tenu au travers de discussions de règles techniques concernant la CDR.

Les critères de l'âge et du sexe ont l'avantage d'être simples, objectifs et vérifiables. Malgré cela, des problèmes de fiabilité des données ont déjà été constatés (KVB). On peut, dès lors, imaginer les risques de dérives avec une CDR basée sur des éléments aussi subjectifs et fluctuants que les pathologies ou les maladies chroniques d'un assuré. Enfin, des critères de santé permettront une identification systématique des «mauvais risques» (assurés hospitalisés, malades de type chronique) que les partisans de la réforme veulent précisément combattre.

Cette stigmatisation de groupes d'assurés à risque constitue une atteinte à la sphère privée des personnes. Je me pose la question: ne violerons-nous pas le principe de la protection des données?

Le maintien de critères objectifs et vérifiables est seul garant d'un fonctionnement correct et efficace de la compensation des risques. La décision prise par le Parlement fédéral (2004), de la prolonger dans sa forme actuelle, est donc judicieuse. Toute adjonction de nouveaux critères comporte des inconvénients majeurs qui sont source de coûts supplémentaires, qui n'apportent rien de plus aux assurés et poussent à la cartellisation de l'assurance maladie.

Charles-Albert Antille
a. conseiller national

Rhône FM
RADIO *rythme la vie*

www.rhonefm.ch

104.3

103.6

102.8

96.7

La une

Culture

Débat d'idées

Politique cantonale et communale

Economie

Politique fédérale

Les gens

Valais

CORRIDA D'OCTODURE

La 30^e approche: Jour J-20

Trente ans après la première édition, liée à l'inauguration du Stade d'Octodure, les organisateurs de la Corrida d'Octodure sont toujours présents et vous convient nombreux à fêter, avec eux, ce jubilé.

Fixée au samedi 12 novembre, dès 12 h, la manifestation fera la part belle à la jeunesse puisque de nombreuses épreuves leur sont réservées. Les écoles primaires de la région seront aussi à l'honneur avec un classement par équipes.

Les populaires et les dames «régionales» auront leur propre épreuve puisqu'une course «AS-Dames» a été rajoutée au menu de la journée.

Les cadets, juniors, hommes et dames et vétérans sont également dans le programme très attractif qui comporte également des courses majeures pour hommes et dames avec la

participation de champions venant de Suisse ou de l'étranger.

Le CABV Martigny a prévu une course à la mesure de chacune et chacun, donc, n'hésitez plus, et inscrivez-vous dès maintenant chez Mme Delay Arlette-Rue d'Oche 8-1920 Martigny ou online corridadoctodure@big-foot.com. L'Office du tourisme de Martigny, situé sur la Place Centrale, met à votre disposition des prospectus de la Corrida d'Octodure.

A 17 h 50, La «Cœur-Rida» liée à l'Association «Moi pour Toit», épreuve de 1107 mètres, servira à soutenir les enfants. A votre rythme, en marchant, en courant, à pied ou à trottinette, en famille ou individuel, vous ferez des heureux et vous vous ferez plaisir. Cette épreuve, comme toutes les autres vous donne droit à un prix souvenir. Renseignements sur le site internet: www.corridadoctodure.ch

A bientôt.



Corrida d'Octodure: un rendez-vous prisé par les sportifs d'endurance

SUR LA BRANCHE



«Hibou, qui vole habilement, sans qu'on puisse le happer au collet, plaide le faux contre le vrai.»

PÉDAGOGIE ET ÉGALITÉ - en France, le Ministère de la Santé et des Solidarités, la Caisse nationale de l'Assurance Maladie et la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie se sont associés pour diffuser ce sage message: «Pour rester en bonne santé, diminuez votre consommation», message complété d'une déclinaison intelligente de la teneur en alcool dans diverses boissons. Ainsi on apprend qu'«il y a la même quantité d'alcool dans un demi de bière, une coupe de champagne, un ballon de vin, un verre de pastis...» et en tout petits caractères, comme dans les contrats d'assurances, «consommés au-delà des seuils recommandés, trois

verres par jour pour l'homme, deux pour la femme» et à nouveau en caractères gras et colorés «tous les alcools représentent le même danger».

Trois verres pour l'homme, deux pour la femme; vous avez bien lu ce qui est une atteinte évidente et patente à l'égalité entre les sexes. *Efervistes*¹, femmes d'Occident de bonne volonté, mobilisez-vous pour lever une matze et faire respecter la Constitution.

Mesdames, je lève mon deuxième, heu! mon troisième verre à votre santé.

Le hibou

¹ Militantes du mouvement FRV

BRÈVES

Expo à la Belle-Usine Fully: Ogata commente ses œuvres

Depuis le 1.10, et jusqu'au dimanche 23.10, le sculpteur Ogata expose ses œuvres à la Belle-Usine, à Fully. Ce samedi 22.10 à 17 h, l'artiste japonais vous invite à entrer dans son monde, à (re)découvrir ses créations. Il partagera avec les visiteurs sa perception de la vie.

Expo ouverte jusqu'au 23.10,

du jeudi au dimanche, de 14 h à 18 h.

Avalanches: soutien de l'Etat au site d'essais de la vallée de la Sionne

Le Conseil d'Etat a décidé de continuer à soutenir l'antenne valaisanne de l'Institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), lequel conduit des activités scientifiques sur les avalanches

dans la vallée de la Sionne. Le canton participera à hauteur de 300'000 francs, répartis sur cinq ans. Le site est opérationnel depuis plus de dix ans. Les connaissances acquises permettent notamment de mieux déterminer les cartes de dangers d'avalanches.

Premiers tours de roues officiels de «Blue Rage»

En association avec la Haute Ecole valaisanne les essais du prototype moto «Blue Rage», Cadre monobloc Melly®, de Sierre ont eu lieu sur les pistes de l'aérodrome de Tourtemagne le mardi 11.10.05.

Rencontre des Anciens du Collège Sainte-Marie Martigny

La rencontre traditionnelle des anciens élèves du Collège Sainte-Marie se déroulera le dimanche 13.11 dans l'enceinte du collège. Dans la salle Romaine, le programme prévu est le suivant: 9 h 30 Sainte-Messe en mémoire des défunts, 10 h 30 réunion administrative suivie d'un large exposé par Me François Couchepin, a. chancelier de la Confédération avec pour thème: «Peut-on régler l'immigration par une loi sur l'asile?». A 12 h un apéritif est offert, suivi du lunch traditionnel dans la salle à manger de l'établissement et d'un loto pour égayer l'après-midi.

Le comité espère vivement vous rencontrer nombreux à cette amicale rencontre. L'inscription

est indispensable jusqu'au lundi 7.11, soit en versant le montant de Fr. 50.- (repas et cotisation) sur le CCP 19-5885-5 Anciens élèves du Collège Sainte-Marie, 1920 Martigny ou au 027 722 29 55, Jean-Claude Jonneret, tél. et fax ou encore par courriel: anciens@marianistes.ch

Ovronnaz Fin de la saison d'été-automne 2005

Le télésiège Ovronnaz-Jorasse et le restaurant d'altitude de Jorasse seront fermés dès le dimanche 23.10.05 au soir. Pour profiter des derniers jours jusqu'à dimanche, possibilité de s'y rendre de 9 h à 12 h 20 et de 13 h 30 à 17 h (sauf météo défavorable). Tous les chemins pédestres sont praticables et la saison est propice à la randonnée en montagne.

La saison d'été-automne 2005 est excellente. La fréquentation du télésiège enregistre une hausse de 5% environ. Jorasse s'établit de plus en plus comme véritable domaine de randonnée pédestre.

Almanach 2006

La 106^e édition de l'Almanach, éditée par le Centre graphique des Roches-Brunes à Sion, est disponible. Calendrier, agenda, articles de personnalités valaisannes diverses, hommage aux personnalités décédées en 2004, le contenu de l'édition 2006 est fidèle à la tradition de l'Almanach. A découvrir ou redécouvrir.

Départ de Walter Loser, directeur de Crans-Tourisme

Après 18 ans à la direction du tourisme à Crans-Montana, M. Walter Loser a décidé, de relevé d'autres défis. Il sera toutefois présent cet hiver encore. Il a dirigé Crans-Montana Tourisme, PME de 27 employés et comprenant six départements: marketing et vente, administration, sport et culture, communication-partenaires, information, congrès. Il a également dirigé le centre des congrès le Régent.

HEVS

Lundi 24.10.05 les nouveaux étudiants de la HEVs entrent en formation. Une entrée au millésime particulier avec les premières filières de formation «bachelor» pour le domaine Economie & Services.

Spectacle de ski de fond à Sion

Dans deux semaines débutera la Coupe du Monde de ski de fond avec, au bord du Rhin à Düsseldorf, le populaire City Sprint. Pour la première fois, un spectacle similaire sera organisé en Suisse romande: le jeudi soir, 19.01.06, aura lieu le Coop City Sprint à Sion. Sur la place de la Planta, l'élite du ski de fond se rencontrera pour une captivante confrontation avec show et animation. Le Coop City Sprint Sion, épreuve officielle FIS, fait partie des quatre Sprints des villes suisses.

FUST Le bon conseil et la garantie de prix bas. Prenez avec vous les prix de la concurrence!

Spécialiste pour tous les appareils électrodomestiques!
Le Contrat de Confiance Fust: Garantie de satisfaction*
 *voir www.fust.ch ou dans chaque succursale

<p>Lave-linge à petit prix!</p> <p>seul. 499.- (incl. 25.- TAR)</p> <p>Garantie petit prix!</p> <p>FUST PRIMOTECQ WA 45.1 • Grand tambour pour préserver votre linge • Utilisation facile • Classe d'énergie C No art. 100863</p>	<p>Machines à café dès 34.50 (KM 196)</p> <p>seul. 549.- avant 799.- (incl. 7.- TAR)</p> <p>Vous économisez 250.-</p> <p>• Saeco Easy • Utilisation des plus simples • Système Easy Clean • Unité d'ébullition Saeco de très grande qualité No art. 196029</p>	<p>Fer vapeur dès 19.90 (DB 756)</p> <p>seul. 99.- avant 199.- (incl. 3.- TAR)</p> <p>1/2 prix!</p> <p>FUST PRIMOTECQ DS 101 • Réservoir d'eau 1 l en acier chromé • Réglage en continu du débit de vapeur No art. 250901</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Top Service FUST: Livraison, raccordement, encastrement, conseils d'agencement, réparation et élimination. Demandez une offre de reprise. Prix bas garantis • Possibilité de garantie complète jusqu'à dix ans • Louer au lieu d'acheter **Nous réparons toutes les machines, où que vous l'ayez achetée! Choix géant:** pour logements achetés ou loués • toutes les normes d'encastrement • rabais de quantité pour achats importants • toujours des occasions et appareils d'exposition

Conthey, Fust Supercenter, Route Cantonale 2, à côté de Jumbo, 027/345 39 80 • Lausanne, chez Globus/Innovation, 021/341 93 60 • Lausanne, Place Centrale 1, 021/321 19 90 • Martigny, Marché PAM, Route de Fully, 027/721 73 90 • Montreux, Le Forum, place du Marché 6, 021/966 03 30 • Vevey, Rue de la Madeleine 37, 021/921 70 51 • Vevey, Rue du Simplon 11, (ex Schild), 021/925 70 35 • Villeneuve, Centre Riviera, 021/967 33 50 • Réparation et remplacement immédiat d'appareils 0848 559 111 (Tarif local) • Possibilité de commande par fax 071 955 52 44 • Emplacement de notre 140 succursales: 0848 559 111 (Tarif local) ou www.fust.ch

ACHETEZ SANS ARGENT LIQUIDE et collectionnez des points!

Commande directe: www.fust.ch avec droit d'échange de 30 jours

CONFEDERE

forum | abonnement | archives | pub | liens | impressum

La une

BAGNES

Mayens de Bruson/Verbier: signature d'un accord

La Commune de Bagnes et Téléverbier ont signé avec Intrust, leader mondial de l'aménagement et de la gestion de stations de sport d'hiver, un accord confirmant de manière définitive leur collaboration en vue du développement des Mayens de Bruson situés en face de Verbier.

Le projet porte sur une surface constructible d'environ 30'000 m² et vise à une réalisation cohérente, de haute qualité et qui sera gérée activement sur le plan touristique.

Les unités d'habitation (environ 300) seront réalisées dans des chalets-appartements regroupés en hameaux s'inspirant de l'architecture alpine locale, utilisant des matériaux traditionnels, comme le bois et la pierre.

Le projet est actuellement en phase de planification.

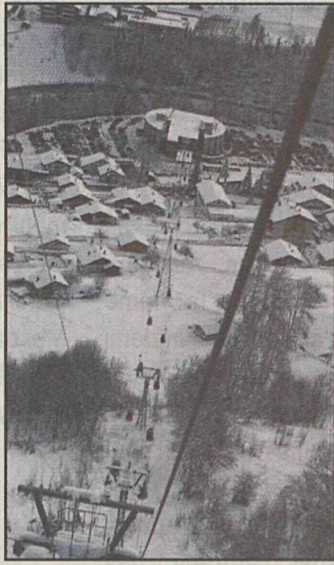
La réalisation commencera normalement en 2007 et se déroulera sur plusieurs années. Téléverbier construira en parallèle la télécabine «le Châble-Mayens de Bruson», liant le site et le domaine de ski de Bruson à celui de Verbier.

La Commune réalisera pour sa part les accès routiers et les infrastructures publiques de base.

Intrust gèrera l'aménagement, la construction et la commercialisation des unités d'habitation et sera chargé par ailleurs de la gestion des lits touristiques qui sont une priorité dans le cadre de cette réalisation.

Le président de Bagnes, M. Christophe Dumoulin, souligne que ce projet, assurera notamment des emplois à long terme dans la région.

Et M. Jean-Pierre Moran, président de Téléverbier SA, explique que la liaison directe profitera à la clientèle de Verbier en lui ouvrant le domaine de ski de Bruson qui devient une part intégrante du domaine de Verbier.



Gare de Téléverbier: Bientôt un départ pour Bruson

Culture

Débat d'idées

Politique cantonale

Economie

Politique fédérale

Les gens

Valais

DÉCÈS

Siméon Thomas, 80 ans, **Saxon**; Max Würigler, 90 ans, **Sierre**; Zita Rebord, 82 ans, **Bovernier**; Léonard Valette, 40 ans, **Ardon**; César Voutaz, 83 ans, **Martigny**; Jean Schira, 73 ans, **Vouvry**; Narcisse Seppey, 63 ans, **St-Maurice**; Marie Rudaz-Balet, 85 ans, **Vex**; Josiane Roessli-Claivaz, 69 ans, **Sion**; Hélène Mottiez, 83 ans, **Daviaz**; Bernard Gisi, 53 ans, **Monthey**; David Jacquier, 17 ans, **Vernayaz**; Samy Mathez, 68 ans, **Ravoire**; Marie-Louise Fellay-Mingard, 89 ans, **Collombey**; Renée Paradiso, 60 ans, **Muraz**; Santiago Arolas, 75 ans, **Conthey**; Cyrille Michelet, 70 ans, **Saxon**; Ernest (Pic) Girardet, 85 ans, **Martigny**; Blanche Terrettaz-Hiroz, 95 ans, **Vollèges**; Léa Monnet-Duc, 84 ans, **Martigny**; Marcelline Théoduloz, 73 ans, **Veysonnaz**.

SUR L'AGENDA

Centre de Loisirs Martigny: 24.10, de 13 h 30 à 16 h 30, sortie nature avec une accompagnatrice de moyenne montagne, dès 3 ans, tout public; 26, 27, 28, 31.10 et 2.11, 14 h-17 h, Activités Plein Ciel pour enfants et familles, ateliers créativité; 027 722 79 78.
Conférence: 27.10 à 18 h 30, Médiathèque Valais Sion, «La vigne, son fruit et le travail des hommes. La vigne et le vin au XVIe siècle à Ayent, Grimisuat et Savièse» par Amélie Fardel.
Rallye du Valais: 27-29.10 46e Rallye international du Valais dans différents endroits du Valais.
Thé dansant: mardi 25.10, 14 h-17 h, salle communale Martigny.
Sion: 27.10 à 20 h 15, Grange-à-l'Evêque: prés. de l'ouvrage «Flora Alpina» en coll. avec les Musées cantonaux.

CONFEDERE

forum | abonnement | archives | pub | liens | impressum

La une

RIDDES

Daniel Bollin à la Vidondée

Jusqu'au 13 novembre, Daniel Bollin expose ses peintures et ses gravures à la Vidondée.

Une centaines de tableaux, pastels, monotypes, gravures sont présentés au public.

Les œuvres accrochées permettent de saisir d'abord le langage pictural, ensuite la finesse et la précision du trait, enfin la sensibilité et la perception de l'artiste.

Daniel Bollin sera présent tous les jours, du mercredi au dimanche, de 14 h à 18 h et pourra ainsi accompagner l'amateur d'art lors de sa visite.



Daniel Bollin et Gérard-Philippe Cretzaz, conservateur du lieu, devant les toiles de l'artiste.

MARTIGNY

Petites Fugues

Le Centre de Loisirs et Culture de Martigny et le groupe «Trait d'Union» entame un nouveau tour du monde musical aux «Petites Fugues».

Pour la première soirée du programme d'automne, le public est convié à un concert avec la chanteuse tibétaine Sonam Palkyi qu'il a pu découvrir lors du festival «Journées des cinq Continents» en juin 2005.

Sonam Palkyi

Sonam Palkyi est née en Suisse, ses parents sont originaires de la province de Kham à l'Est du Tibet.

Depuis son enfance, elle est éduquée à sauvegarder et à cultiver les riches traditions de son pays. Elle apprend les chants et les danses traditionnelles dans la communauté tibétaine qui est fortement impliquée dans l'association «Dotoe Chushi Gangdrug», une association ayant comme but de défendre les valeurs tibétaines et un Tibet libre.

Très vite Sonam Palkyi se distingue par un talent musical et une voix exceptionnelle. Elle se produit sur la scène internationale: Italie, France, Etats-Unis... et sort quatre

albums: «Phundo» en 2002, Portrait «Sonam Palkyi» en 2003, «Mothers Kindness» en 2004 et «Ley Dong Moenlan» en 2005.

Aux «Petites Fugues» Sonam Palkyi est accompagnée par le musicien Lobsang Sonam de Paris. Ensemble, ils offrent au public un répertoire de musiques traditionnelles et populaires du Kham.

Repas tibétain

Comme chaque soirée de Musiques du Monde, le groupe organisateur «Trait d'Union»

Samedi 22 octobre 2005

Centre de Loisirs et Culture de Martigny

19 h Repas tibétain

21 h Concert

Entrée concert: Fr 23.-/20.- (Etudiant Fr 15.-)

Réservations conseillées au 027 722 79 78

IUKB

Droits Enfants

Afin de marquer les 100 ans des Droits de l'Enfant, l'IDE a créé un Sentier didactique à Bramois, et dont l'inauguration a eu lieu le 20.10. Les enfants de l'école primaire de Bramois ont découvert ce parcours magique. Un Eléphant et un Tigre, voilà les deux animaux que l'on peut croiser, avec bien d'autres, tout au long de ce sentier. L'auteur du concept général est Mme Marie-Antoinette Gorret et l'auteur des textes et illustrations Mlle Léopoldine Gorret. Un livre est publié pour l'occasion et porte le nom «Droits d'Enfants».



Sonam Palkyi

40 ans

à votre service

SE CHAUFFER AU MAZOUT. LA BONNE SOLUTION.

PETROLE-DISTRIBUTION S.A.

Serge Ramuz, Directeur
079 607 87 17



Chauffeurs:
Claude Fardel
Hugo Berthouzot



Huiles de chauffage
Benzine - Diesel

Votre partenaire en Valais et dans le Chablais

Tél. 027 346 52 00 • Fax 027 346 52 10
Case postale 313 • 1964 Conthey 1